

## COMMERCE DES SERVICES

### Objectifs du Canada dans le cadre des NCM

- établir, pour le commerce des services, un cadre de règles multilatérales comparables aux règles du GATT qui régissent le commerce des produits
- réduire les restrictions qui font actuellement obstacle aux exportations canadiennes de services vers les marchés étrangers

### Résultats de l'examen à mi-parcours

- Commerce des services:
  - entente sur la nécessité de s'efforcer d'assembler, avant la fin de 1989, les éléments d'un cadre multilatéral pour le commerce des services. Parmi les éléments jugés pertinents figurent les suivants:
    - transparence des lois, réglementations et directives administratives, ainsi que des accords internationaux sur les services
    - procédures visant la libéralisation progressive du commerce des services
    - traitement national, c'est-à-dire traitement réservé aux services et fournisseurs de services étrangers par rapport à celui réservé aux services et fournisseurs de services nationaux
    - non-discrimination (principe de la nation la plus favorisée)
    - sauvegardes pour circonstances "exceptionnelles"
    - portée de l'entente, y compris les secteurs et les facteurs de production